



# 3<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL VHC DE DRAP



## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Rallye NATIONAL de DRAP est organisé le 3<sup>ème</sup> Rallye National VHC de DRAP

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	.....	<b>lundi 11 mars 2024</b>
Ouverture des engagements :	.....	<b>lundi 11 mars 2024</b>
Clôture des engagements :	.....	<b>lundi 8 avril 2024 à minuit</b>
Parution du carnet d'itinéraire :	.....	Téléchargeable sur le site de l'ASA à compter du <b>12 avril</b>
Dates et heures des reconnaissances :	.....	<b>samedi 13 avril, dimanche 14 avril et vendredi 19 avril de 9h à 12h et de 14h à 18h</b>
Pré-Vérifications administratives :	.....	<b>vendredi 19 avril de 16h30 à 19h</b> Espace Jean FERRAT à DRAP
Vérifications administratives :	.....	<b>samedi 20 avril de 7h30 à 11h30</b> Espace Jean FERRAT à DRAP
Vérifications techniques :	.....	<b>samedi 20 avril de 7h45 à 11h45</b> Espace Jean FERRAT à DRAP
Heure de mise en place du parc de départ:	.....	<b>samedi 20 avril à 8h</b> Parking municipal de DRAP
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs :	.....	<b>samedi 20 avril à 10h30</b> PC course Espace Jean FERRAT à DRAP
Publication des heures et ordres de départ :	.....	<b>samedi 20 avril à 12h</b> PC Temps Espace Jean FERRAT à DRAP
Départ 1 <sup>ère</sup> étape :	.....	<b>samedi 20 avril à 13h VHC puis MODERNES puis VMRS et VHRS</b>
Publication des résultats partiels :	.....	<b>samedi 20 avril à partir de 21h</b> PC Temps Espace Jean FERRAT à DRAP
Arrivée 1 <sup>ère</sup> étape :	.....	<b>samedi 20 avril à partir de 17h04</b>
2 <sup>ème</sup> réunion des Commissaires Sportifs :	.....	<b>samedi 20 avril à 19h30</b> PC course Espace Jean FERRAT à DRAP
Publication des départs 2 <sup>ème</sup> étape :	.....	<b>samedi 20 avril à partir de 21h</b> PC Temps Espace Jean FERRAT à DRAP
Départ 2 <sup>ème</sup> étape :	.....	<b>dimanche 21 avril à 7h30</b>
Arrivée 2 <sup>ème</sup> étape :	.....	<b>dimanche 21 avril à partir de 15h32</b>
3 <sup>ème</sup> réunion des Commissaires Sportifs :	.....	<b>dimanche 21 avril à 15h30</b> PC course Espace Jean FERRAT à DRAP
Vérification finale :	.....	<b>dimanche 21 avril à l'arrivée</b> Parking municipal de DRAP
Taux horaire de la main d'œuvre :	<b>60 € TTC.</b>	
Publication des résultats du rallye :	.....	<b>dimanche 21 avril 30 mn après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé</b>
Remise des prix :	.....	<b>dimanche 21 avril à partir de 18h30</b> à l'espace Jean FERRAT, Avenue Jean MOULIN 06340 DRAP

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **Bâtiment et Travaux Publics** organise les 20 et 21 avril 2024 en qualité d'organisateur administratif et technique, le **3<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL VHC DE DRAP**

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Automobile PACA** le **21/12/2023** sous le numéro **6** et par la **FFSA** sous le permis d'organiser numéro **59** en date du **jeudi 11 janvier 2024**

#### Comité d'Organisation

**Président : André GALLI**

**Membres :** Jean Jacques MANUGUERRA, Zizou MANUGUERRA, Patricia GALLI, Laure LAMBOGLIA, Michel LAMBOGLIA, Pierre CARMIGNANI, Jean Claude TEISSEIRE, Colette RONCALI, Jean RONCALI, Mathieu SICARD, Romain GUINTRAND, André BAROLLE, Jean Michel CHOL, Luc DENIZOT, Fernand GABRIEL, Sandrine JACCHERI, Pierre TANJI, Jeannine BARAFANI, Patricia FECHINO, Hervé BRASSART, Patrice ANTONIAZZI, Gérard DAUMAS, Charly BOSI, Evelyne COMOGLIO, Jean Luc GASTAUD, Jean Louis GRAZIANI, Gilles MARTINENGO, Paul Albert NASI, Maxime RATTI, Richard SCANZAROLI, Francis THIEBAUD, Corinne FENDELERT, Emile MARRUCHELLI, Julien FOTIA, Cathy HUBARD, Jean Marie CONDEMESE, Dominique MAURO, Stéphanie BACZEWSKA, Joëlle BARBERO, Maurice PASINO.

**Secrétariat du Rallye :** 42, avenue Galliéni 06000 NICE Téléphone : 04 93 80 43 44 e-mail : [asa@asbtp.com](mailto:asa@asbtp.com)

**Permanence du Rallye :** 42, avenue Galliéni 06000 NICE tous les jours de 10h à 12h et de 14h30 à 19h30 jusqu'au 18 avril 2024, puis Espace Jean FERRAT, Avenue Jean MOULIN 06340 DRAP à partir du vendredi 19 avril 2024 14h

#### Organisateur technique

Nom : **ASABTP** représenté par son président **André GALLI**

Adresse : 42 avenue Galliéni 06000 NICE

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### 1.1P. OFFICIELS

**Président du Collège des Commissaires Sportifs  
Commissaires Sportifs**

**Directeur de Course et Nouveaux départs  
Directeurs de Course Adjoints délégués au PC**

**Chargés des relations avec les concurrents**

**Directeur de Course délégué Tricolore  
Directeur de Course délégué Autorité  
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES**

**Directeur de Course Adjoint Inter délégué aux ES  
Délégué LSA REGION SUD PACA  
Commissaire Technique responsable et Nouveaux départs  
Commissaires Techniques**

**Médecin chef**

**Chargé des relations avec la presse  
Classements – Géolocalisation VHRS /VMRS  
Speaker**

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 3<sup>ème</sup> Rallye National de DRAP VHC compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2024 Coëf 2
- Les Challenges Rallyes de la Ligue du Sport Automobile PACA.
- Les Challenges ASABTP.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation seront publiés au plus tard le vendredi 19 avril 2024 sur le site web de l'ASABTP.

<http://www.asbtp.com/sports/automobile/>

**1.3.1P.** Tout équipage participant au rallye doit se présenter aux vérifications administratives muni des documents suivants :

- permis de conduire
- licences en cours de validité.

M. Michel BONZOM	Licence n° 4090
Mme Rosy JAUDEL	Licence n° 21159
M. Luc DENIZOT	Licence n° 218675
M. Robert GALLI	Licence n° 9206
M. Robert RICHARD	Licence n° 44762
Mme Evelyne COMOGLIO	Licence n° 161804
M. Stéphane OUDINOT	Licence n° 45980
Mme Ingrid FERMIER	Licence n° 161081
Mme Marie RICHARD	Licence n° 49602
Mme FERCHICHI Nathalie	Licence n° 127836
M. Serge DAO	Licence n° 23974
M. Jean Claude TEISSEIRE	Licence n° 226136
M. Philippe BOUVIER	Licence n° 241588
M. Marc CIER	Licence n° 2942
Mme Emmanuelle NAS DE TOURRIS	Licence n° 18620
M. Michel BARNEAUD	Licence n° 174402
M. Thierry HAMONIC	Licence n° 31600
M. André BAROLLE	Licence n° 55043
M. Patrice ANTONIAZZI	Licence n° 130659
M. Pierre ASSO	Licence n° 46813
M. Hervé BRASSART	Licence n° 7192
M. Gérard DAUMAS	Licence n° 7191
M. Jean Marc GRILLI	Licence n° 234783
M. Marc MAÏANO	Licence n° 37395
M. Jean François PINAZO	Licence n° 1085
M. Luc POULAT	Licence n° 242810
M. Philippe PRADO	Licence n° 56333
Mme Françoise FERAUD	Licence n° 1970
M. Jean Jacques MANUGUERRA	Licence n° 9189
PATRICK SOFT - VDS RACING	
M. Claude JULIAN	

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, et aux pilotes licenciés d'un pays de l'U.E. ou assimilé.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute demande d'engagement doit **Obligatoirement** être accompagnée de la copie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH ou PTN (sauf catégorie CLASSIC).

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 3<sup>ème</sup> **RALLYE NATIONAL VHC DE DRAP** doit adresser au Secrétariat du Rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, **avant le lundi 8 avril 2024 à minuit.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **550 € y compris le service de géolocalisation**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1100 €

**Une remise de 40 € sera accordée à tous PILOTES licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture**

Les droits d'engagement seront réduits d'une retenue variable, pour les concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée ou par mail. Dans ce cas la retenue sera de :

- \* 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- \* 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

**3.1.12P.** Pour être prise en compte, la demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**3.3P. ORDRE DE DEPART** La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :

Ordre de départ : Groupes **A,4/5, B,2,3,N, 1**, et Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA. Une plaque d'assistance sera remise gratuitement par équipage et devra servir à l'authentification du seul véhicule autorisé à pénétrer dans le parc d'assistance. L'assistance sera autorisée à Sospel, tout autour du stade DONATO, parking et terrain communal route de Menton, emplacements devant le monument aux morts. **Il est demandé à chaque assistance de ne pas planter de piquets fers ou bois, de ne pas disposer de barbecues, de ne pas faire de marquage de peinture au sol. Toute remorque sera strictement interdite dans les parcs d'assistance.**

**La mise en place de bâches devra être conforme au règlement standard et obligatoire sous peine d'amende. Tout détritrus devra être retiré et évacué par l'équipe d'assistance lorsqu'elle quittera les lieux.** Il est impératif de laisser les lieux propres. L'assistance sera également autorisée dans les surlargeurs des voies sans toutefois empiéter sur les voies de circulation

**4.4P GEOLOCALISATION :** Conforme au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

## 6.1P. DESCRIPTION

Le 3<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL VHC DE DRAP représente un parcours de 329.743 km.

Il est divisé en 2 étapes, 4 sections et 17 secteurs de liaisons.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 110.911 km.

**Samedi 20 avril 2024** : 1<sup>ère</sup> étape : DRAP - DRAP, parcours de 121.106 km comportant 3 ES d'une longueur totale de 37.045 km.

ES 1 : Sospel - Col St Jean : 11.680 km

ES 2 : Moulinet - Peira Cava : 16.595 km

ES 3 : La Cabanette - Col de l'Ablé : 8.770 km

**Dimanche 21 avril 2024** : 2<sup>ème</sup> étape : DRAP - DRAP, parcours de 208.637 km comportant 4 ES d'une longueur totale de 73.866 km.

ES 4 : Moulinet - La Bollène 1 : 22.067 km

ES 5 : Loda - Lucéram 1 : 14.866 km

ES 6 : Moulinet - La Bollène 2 : 22.067 km

ES 7 : Loda - Lucéram 2 : 14.866 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINÉRAIRE ET HORAIRE ».

## 6.2P. RECONNAISSANCES

Voir article programme - horaires du présent règlement.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de **3 maximum**.

Des contrôles seront susceptibles d'être effectués.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

**7.1P DÉPART** : le départ des voitures VHC sera donné pour la 1<sup>ère</sup> étape le samedi 20 avril 2024 à 13h, avant le rallye MODERNE, dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête, et pour la 2<sup>ème</sup> étape le dimanche 21 avril 2024 à 7h30 par ordre de classement.

**7.6P PARC FERME** : Conforme au règlement standard F.F.S.A. Les voitures seront mises en parc fermé :

- à l'issue des vérifications au départ du Rallye, 10 mn maximum après les vérifications techniques.
- dès leur arrivée à la fin du Rallye et jusqu'à l'expiration des délais pour le dépôt des réclamations.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

**A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.**

## ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

- Un engagement gratuit sera remis au vainqueur du scratch.
- Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés le rallye et présents à la remise des prix.



**POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT SE REPORTER A LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA**

A S A B T P 42 avenue Galliéni 06000 NICE Tél : 04 93 80 43 44 courriel : asa@asbtp.com Site web : [http:// www.asbtp.com/sports/automobile/](http://www.asbtp.com/sports/automobile/)